

Déclaration d'impôt : coup d'envoi le 7 avril !

La campagne déclarative approche à grands pas : ne manquez surtout pas la date de début et les dates limite pour remplir votre déclaration. Voici toutes les dates-clés :

- Ouverture de la déclaration en ligne : jeudi 7 avril
- Date limite dépôt de la déclaration "papier" : jeudi 19 mai
- Date limite de la déclaration en ligne : mercredi 8 juin.

Bon à savoir !

Malgré la mise en place du prélèvement à la source en 2019, tous les contribuables sans exception doivent remplir une déclaration d'impôts. Elle permet notamment à l'administration fiscale de calculer le montant exact d'impôt sur le revenu dont vous êtes redevable : le fisc déterminera si vous êtes redevable d'un solde d'impôt sur le revenu ou, inversement, si vous bénéficierez d'un remboursement d'impôt durant l'été. D'autre part, si vous n'êtes pas imposable, un avis de non imposition vous sera demandé pour bénéficier de certaines aides (allocations de la CAF pour les enfants -quotient familial-, Prime d'activité, RSA, allocation logement, retraite et minimum vieillesse, droit au logement social...)

France Services en première ligne pour aider les contribuables !

France Services Haut-Chablais a été mandaté par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) pour aider les contribuables, entre autres pour la déclaration d'impôts.

Comment faire ?

Ce service s'adresse aux particuliers ; les entreprises (ou auto-entreprises) devant s'adresser à leur service comptable.

Il convient de prendre rendez-vous avec France Services (contacts ci-dessous). Les agents pourront vous accompagner pour créer votre espace fiscal en ligne, télécharger votre déclaration pré-remplie, la vérifier et la valider. Ou vous aider à la compléter.

NB : ce service est aussi accessible pour vos déclaration « papier ».

Selon la complexité de votre situation, l'agent a aussi la possibilité de vous mettre en relation avec les agents de la DDFIP, soit :

- Rendez-vous téléphoniques : un agent de la DDFIP vous appelle à un horaire prévu et répond à vos questions pour que vous puissiez établir correctement votre déclaration.
- Rendez-vous physiques à Thonon.

Un bon conseil :

Les jours fériés du printemps sont nombreux (Pâques, Ascension, Pentecôte) : ce service risque donc d'être saturé sur les derniers jours de la période déclarative. **N'attendez pas le dernier moment pour faire votre déclaration d'impôt !**

Contacts :

France Services Haut-Chablais, Tel : 06 43 37 70 62.

Bâtiment Salle des Fêtes (face à la Mairie) - 10 route des Aix - 74470 vailly